



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 285'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'arrêts de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'El, Mollies et Mairie

Séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer l'infrastructure nécessaire au soutien de la mobilité collective,

vu le changement d'itinéraire des lignes régionales dues notamment à la réorganisation induite par Léman Express et les potentialités offertes,

vu la volonté du Conseil d'Etat de prolonger le contrat de prestation 2015-2018 pour l'année 2019 à travers l'avenant 2019 qui prévoit que :

- la Ligne Z se verra rabattue sur les gares des Tuileries et de Genthod-Bellevue,
- la ligne U sera mise en correspondance avec l'ensemble des trains s'arrêtant à la gare de Versoix,

vu la nécessité de créer ou de modifier des arrêts du territoire communal belleviste à :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - "Valavran" - Direction Genève | - "Crest-d'El" - Direction Versoix |
| - "Valavran" - Direction Bellevue | - "Mollies" - Direction Genève |
| - "Colovrex" - Direction Genève | - "Mollies" - Direction Versoix |
| - "Roselière" - Direction Lac | - "Bellevue-Mairie" - Direction Genève |
| - "Roselière" - Direction Valavran | - "Bellevue-Mairie" - Direction Versoix |

vu le devis estimatif total pour la commune de Bellevue établi par le bureau CERA d'un montant de F 285'405.-,

vu qu'une participation sera demandée au Canton pour les arrêts se trouvant sur les routes des Fayards (RC 34a) et de Lausanne (RC 8),

vu le plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024 en cours d'élaboration,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et travaux publics lors de la séance du mardi 10 avril 2018,

vu la consultation publique du projet de plan directeur communal du 23 avril au 22 mai 2018,

vu le préavis favorable sous conditions portant sur la route de Lausanne de la commission Aménagement lors de la séance du mardi 22 mai 2018,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 29 mai 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux d'aménagement des arrêts de bus pour les nouveaux itinéraires des lignes régionales de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'EL, Mollies et Mairie,
 2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de F 285'000.- (TTC) destiné à ces travaux,
 3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. D'amortir la dépense nette de F 285'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
 5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

